DOCUMENT: 830-139/ 012

THIRD ANNUAL FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL
CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE
FOR THE STATUS OF WOMEN

Child Care in Ontario
Understanding the Present for the Future

Presentation by
The Hon. Robert Welch, Q.C., Deputy Premier
and Minister Responsible for Women's Issues

Ontario

NIAGARA-ON-THE-LAKE (Ontario)
May 29 - 30, 1984

CHILD CARE IN ONTARIO:

UNDERSTANDING THE PRESENT

DIRECTIONS FOR THE FUTURE

PRESENTATION ON CHILD CARE

BY THE HONOURABLE ROBERT WELCH, Q. C.

DEPUTY PREMIER OF ONTARIO
AND
MINISTER RESPONSIBLE FOR WOMEN'S ISSUES

TO THE
THIRD ANNUAL FEDERAL, PROVINCIAL AND TERRITORIAL
MEETING OF MINISTERS
RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN

Child care is an issue high on the public's agenda. Indeed, any discussion of women's issues, whether it be affirmative action, training for the new technology, or the equality sections of the new Charter, touches at some point on the subject of child care. And on-going media attention to the many sides of the public discussion and debate ensures the subject remains very much at the forefront.

But child care is not a recent phenomenon. In fact, its beginnings in Canada can be traced back to the 1850's. Why is the public's attention on child care so intense now? Because, simply put, we are at a new juncture in child care. Today, the traditional child care service delivery system and the new family and workplace realities do not appear to always mesh.

In order to clarify the dilemma we are facing in child care today and to suggest some of the approaches to resolving the problem for the future, I would first like to briefly describe the child care system in Ontario and the pressures it is facing.

As you know, very little formal child care existed in Canada before the Second World War. The first recorded day care centre in Ontario opened in 1880 in Toronto. At that time, child care was established either as a church charity for children of the poor, widowed or deserted working women, or as charity extended by wealthy women to the children of their servants.

With the great need for labour in the war industries during the Second World War, child care centres sprang up across the country. The federal government established a cost-sharing scheme for these centres and both Ontario and Quebec took advantage of it. By 1945, Ontario had 28 day care centres caring for approximately 4,200 children ranging in age from 2 to 14 years.

At the end of the Second World War, federal government support for Day Nurseries ceased and there was a concerted effort to get women back to hearth and home. However, in Ontario, there was strong public resistance to the closure of child care centres and 16 pre-school centres remained open.

Further, the Day Nurseries Act was passed by the Provincial Government in 1946. The Act contained two important provisions. First, it provided for the licensing and regular inspection of all nurseries. Second, it provided for the payment of 50% of the net operating cost of nurseries run or supported by municipalities.

In 1966, the Canada Assistance Plan (CAP) was introduced by the Federal Government to lessen, remove and prevent the causes and effects of poverty, and dependence on public assistance. As you know, the Canada Assistance Plan provides for a 50% federal contribution towards provincial and municipal expenditures for public assistance and welfare services, including child care, based on a determination of need. Child care had now risen from the ranks of charity for the destitute to a welfare service for the needy.

Since 1966 the Canada Assistance Plan has shaped the child care policy and practices within Ontario. Public funds allocated for child care have largely been used to subsidize the provision of care to children of parents who demonstrate a financial or social need.

There now exists some 1900 child care centres in the Province offering both full and part-time programs with a total licensed capacity of approximately 70,000 spaces. Many more children are cared for through the "informal" child care system of neighbours or relatives. Yet, today we are faced with an increasing demand for additional child care services.

The reality today is that women are entering and staying in the workforce in increasing numbers. A full 43% of the Ontario Labour force is now made up of women. The greatest increase in the number of working women is among the 25 to 44 year olds, the major child bearing years. Fully 72% of women in this age group are working. Further, since 1976 there has been a 28% increase in the number of single parent families in Canada, the majority of whom are headed by women. Accordingly, in 1983 in Ontario one in every two mothers with a child under three was a wage earner. These trends are expected to accelerate, in the foreseeable future.

The changing face of the workforce and new family lifestyles have dramatically altered the need for child care. However, the design and capacity of our existing child care system has not changed at a

similar rate; and many now remind us that this means stresses in the areas of availability, affordability, quality and co-ordination.

Let us look briefly at each of these issues. First, availability. Formal child care services, whether centre based or licensed private home care services, are in short supply. Fierce competition exists for a limited number of spaces and children are often placed on waiting lists of existing centres or agencies before they are born. It is estimated that only 15% to 20% of children receiving non-parental care are in licensed child care services. The vast majority of children of working parents are cared for in private informal child care arrangements. But, good informal arrangements are also difficult to find. Willing friends or relatives are often some distance from the families in need. Other interested women may lack basic information or the capacity to ensure continuous care.

Until recently the shortage of good child care services in Ontario was perceived as a problem of large urban areas. However, a report on rural women issued by the Ontario Ministry of Agriculture and Food earlier this month clearly demonstrates that the lack of child care services is a serious problem in rural areas as well.

The shortage of quality child care services affects both employers and employees. Higher absenteeism, as well as difficulty in recruiting and retaining female employees can be attributed in part to the availability of child care services. For women, employment opportunities are often influenced by their access to child care services and can result in acceptance of part-time work, rejection of positions involving shift work and limited involvement in training programs. The stress experienced by working women in obtaining readily accessible, quality care for their children may also affect their productivity.

Second, affordability. Provincial subsidy dollars for families needing financial assistance with child care have increased dramatically in the past decade. The average annual increases in provincial child care expenditures from 1979 to 1983 has been approximately 19.8%. However, the demand for subsidized spaces continues to grow at an increased rate and many municipalities experience continual waiting lists of eligible families.

Ontario is fully cognizant of the problem and has again responded to the need. The Provincial Budget tabled only a few weeks ago allocated an additional 4.8

million dollars to provide for another 1,500 full time subsidized spaces.

However, families other than those with lower incomes are experiencing difficulty in meeting their child care costs. For many families on the borderline of eligibility for subsidy, child care is a major financial burden. Many middle income families, too, are finding current child care fees onerous. It is estimated that a family today with an infant and a toddler in formal child care spends between $9,000 and $12,000 on child care per year.

It has been argued that the problem of affordability is compounded by two factors. One, that provincial subsidies are currently administered through the municipalities for licensed programs only. No mechanism exists to extend subsidies to families utilizing informal care arrangements.

Two, that our system of federal and provincial tax and transfer programs which provides financial assistance to families with children, does not appear to fully recognize the costs of child care and in many instances provides a substantially higher benefit to those families with higher incomes.

Let me briefly elaborate on one tax measure.

The child care expense deduction introduced in 1971 enables the parent with the lower net income to deduct child care costs from income for tax purposes. In simplest terms, a parent may currently deduct the actual amount of child care costs in a year up to $2,000 per child under 14, to a maximum of four children.

The current cost of purchasing child care services as noted earlier, is substantially in excess of the income deduction permitted, although I acknowledge the efforts of Mrs. Erola which resulted in the doubling of the deduction in 1983.

In addition, the claim for the child care expense must be accompanied by the name and Social Insurance number of the caregiver where the provider is an individual. This requirement results in considerable underutilization of this deduction. In 1980 the take up rate was a mere 25%.

Further, due to the fact that the measure is a deduction rather than a credit, it tends to favour higher income earners. I believe there is room to make improvements in the tax system to assist parents and child care providers.

And, now, quality and co-ordination. For the most part parents seek child care services during normal working hours. However, a good number of parents who work shifts or require emergency child care or need child care at peak farming periods cannot find good reliable services. To make matters worse parents do not know where to go to obtain information on available child care services. Of necessity parents pursue a variety of avenues in an attempt to acquire information and use a myriad of services, including kindergarten, private sitter and recreational programs to meet their needs. We would appear to need a comprehensive co-ordinated system of quality child care services.

The challenge facing us today is to develop strategies that will make our child care system responsive to the changes taking place in our society.

I would argue that we are entering a new era in terms of the provision and financing of child care. Child care is no longer a welfare issue, concerning only the needy. It is as well an employment and an economic issue concerning all working parents of all income levels. Either we take the action

required to ensure the provision of a range of reliable child care services at an affordable price or we risk losing many of the gains women have won, and endangering the economic independence of families.

Some Steps have been taken for positive action in Ontario. In 1982, the Ministry of Community and Social Services launched nine Employment Support Initiatives Projects across the Province to assist single parents on social assistance towards economic independence through a structured program of skill development and job search techniques. Provision has been made within these projects for the funding of necessary child care services. Resources have been made available for the expansion of subsidized services, as well as for funds to reimburse parents who choose informal child care arrangements. The ESI child care provisions are extremely flexible and allow municipalities to tailor their child care provisions to respond to local need, as well as to taking into account existing services.

The Ministry is now examining the results of these pilot projects and, while the final report is not yet available, the preliminary data is very encouraging. By the end of 1983, more than 3,000 clients had actively participated in the nine projects

and had already designed personal plans which -- if followed through -- should eventually result in full-time employment and economic independence. And, even with the current high unemployment rates, some 500 people have obtained full-time work and another 500 part-time employment.

The success to date of the Employment Support projects has clearly demonstrated that single parents prefer employment to social assistance and that child care services are integral to training and employment.

In response to the enthusiasm and demand for these initiatives, the 1984 Provincial Budget has provided for a further $120 million for the enrichment and expansion of these programs. Also, a further $1.2 million will be made available for the necessary support services such as child care.

The Ministry of Community and Social Services has also been involved since 1981 in other child care initiatives which address a number of problem areas. For instance, the Ministry has supported a variety of locally initiated projects to improve the quality of informal child care arrangements and to strengthen the capacity of parents to monitor such arrangements. These projects included information/referral networks,

workshops, drop-in resource centres and toy lending services. Many of the projects have been very successful and are now ongoing programs.

Further, on Monday of this week, my colleague the Minister of Community and Social Services announced a package of improvements to Ontario's child care system. Among other things, the Province intends to develop new rural child care resource centres to provide support and information to parents and informal child care providers. As well, we will be providing assistance in the development of seven new workplace child care centres in selected areas across Ontario.

These initiatives undertaken by Ontario have made a start at changing directions in our child care services. But I believe that the enhancement and continuance of these initiatives alone, will not address all of the fundamental problems which I outlined earlier. We must, I believe, rethink our attitudes towards child care and public involvement in supporting families if we are to really address the problems facing working parents today.

As Minister Responsible for Women's Issues I am keenly aware that one of the factors complicating resolution of the child care problem is the belief by many that child care poses a threat to family life by encouraging women to work outside the home.

First, there is no evidence to suggest that current trends to two-parent working families and single parent families will change.

Secondly, we know that women's traditional role in child-rearing has meant that women have simply not been afforded the same opportunity as men to participate fully in the economic and political spheres in our society. May I state the obvious; equality of opportunity for women is not a negotiable issue here, it is a right.

And third, not only does research appear to indicate that good quality child care is not injurious to either the child or the family, we also know inadequate child care can jeopardize the future of our children.

The stability and future of our society depends on strong, independent families. The policies of Government, including those on child care, must do all they can to support today's working parents and to reduce the conflict between work and family.

I would like to review for a moment possible directions in three particular target areas. First, the supply of quality child care requires attention. New ways of improving and expanding existing services need to be found and the issue of adequate salaries for child care workers is critical to the provision of stable, quality programs. As well, new forms of

collaboration with the voluntary and private sectors must be forged if we hope to meet the many needs of working parents. Employers must be encouraged to join with Government in providing family supportive services.

New partnerships between the private and public sector can result in concrete economic benefits to business and government alike in the form of reduced absenteeism, turnover, increased productivity and enhanced corporate image.

Control Data of Minneapolis, having established a work-site child care centre, noted a reduction in absenteeism of 21.4%. The turnover rate of women was reduced from 5.57% to 1.7%. These dramatic figures would be comparable in the Canadian setting as well.

A number of Canadian private sector employers are already providing child care facilities on their premises. The ManuLife Company in Toronto was among the first, and several hospitals in the province provide facilities that even accommodate shift workers.

The Ontario Government itself has child care centres for employees in four facilities within the Province. Also, a child care counselling and referral service has been available for employees at Queen's Park and adjacent areas since 1976.

An adequate supply of quality child care services, formal, informal or work related is of paramount importance. Planning for these services cannot follow traditional patterns. Educators, employers, local planning bodies and government, we must all - consider every avenue whether training programs, compensation and benefit packages, zoning bylaws or workplace accommodation in an effort to improve services to working families.

Secondly, mechanisms for co-ordinating a comprehensive range of child care services within communities should be sought. I would like to see steps taken to amplify and link together our existing services using the Neighbourhood Hub Model concept. Based on this model, one special place within a community, a child care centre, or a school or a social service agency would provide information and referral services to parents and providers. In addition, caregivers and parents could attend this special place for workshops on nutrition, health problems and parenting skills.

This does not have to be a futuristic dream. By building on existing programs within communities such as the Day Care Connection in Metropolitan Toronto, which already have many of the components, a fully co-ordinated, comprehensive system of child care services, could be put in place.

Also, the unique child care needs of rural and immigrant families will require particular attention. Alternate means of providing services to these communities need to be developed.

The third area requiring new solutions is that of financing. Measures which will augment the CAP cost-sharing arrangement must be developed.

Also, the impact of our system of taxes and transfer payments on families with children should be carefully assessed. The system of federal and provincial tax and transfer programs that provide income support to families with children has grown piecemeal since 1917. The current array of programs including Family Allowances, the Child Tax Credit, the Children's Tax Exemption, the Child Care Expense Deduction and the Married Exemption include many inequities. Let me suggest that our goal should be a

system of taxes and transfer payments that has at least a neutral impact on the composition and lifestyle choices of families and that serves to assist working parents with the cost of child care in a fair and reasonable manner. Also, the use of the corporate tax system ought to be explored in terms of creating incentives for employers to enter into the child care partnership.

A critical review of all policies and practices providing assistance to working parents for child rearing is necessary. As announced in the Throne Speech, the Ontario Government is embarking upon a comprehensive review of child care services in Ontario. Those Ministries whose policies and practices can influence both the supply and the demand side of child care will join with the Ontario Women's Directorate and Ministry of Community and Social Services to devise solutions for the future. We will be involving Agriculture and Food, Citizenship and Culture, Industry and Trade, Labour, Education and Government Services in our review. Many studies now exist which document the problem areas, and stress the singular role of Government in addressing the child care review. The emphasis of this review will be on action and setting out concrete steps that can be taken by Government and the many partners in the private sector to deal with this societal problem.

In addition, Ontario will be asking the Federal Government to consider appropriate legislation and financing mechanisms to support a child care system responsive to all working parents.

I would like to conclude with a proposal to you, my colleagues, as Ministers Responsible for the Status of Women.

1) Given the impressive evidence of accomplishment in all jurisdictions in addressing the problems of family violence, I propose that a similar Federal-Provincial-Territorial Working Group on Child Care be establishbed immediately to develop initiatives and proposals to address the three targets I have mentioned and to report to this Conference of Ministers in 1985.

2) I further propose that each jurisdiction involve their Treasurers and Ministers of Finance in examining the financing of child care services and taxation policy relevant to child care with a view to addressing the target areas.

3) Thirdly, I propose that each jurisdiction actively seek other partners including business, labour, and the voluntary sector, in providing solutions to the complex matter of caring adequately for our children and supporting working parents.

Traduction du Secrétariat

DOCUMENT: 830-139/012

TROISIEME CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE
ANNUELLE DES MINISTRES RESPONSABLES
DE LA CONDITION FEMININE

Les garderies en Ontario: Comprendre les problèmes d'aujourd'hui en prévision de demain

Allocution de l'honorable Robert Welch, c.r.
Vice-premier ministre de l'Ontario
et
Ministre responsable de la Condition féminine

prononcée à l'occasion de la Troisième conférence
fédérale-provinciale-territoriale annuelle
des ministres responsables de la Condition féminine

Ontario

NIAGARA-ON-THE-LAKE (Ontario)
Les 29 et 30 mai 1984

Le problème des garderies intéresse l'opinion publique au plus haut point, car il refait constamment surface dans le débat, dès qu'il est question des femmes. Que l'on parle d'action positive, d'apprentissage des nouvelles technologies ou des clauses sur l'égalité dans la Charte des droits et libertés, on touche, d'une façon ou de l'autre, au sujet des garderies. De plus, l'attention incessante que les médias accordent aux diverses tendances qui ont cours dans le public assure à cette question la "une" de l'actualité.

Il ne s'agit toutefois pas là d'un phénomène nouveau. En fait, les premières garderies canadiennes remontent aux années 1850. Pourquoi alors le public s'y intéresse-t-il tant maintenant ? En gros, je dirai que nous en sommes à un tournant à ce chapitre. En effet, le modèle traditionnel des services de garde d'enfants n'est plus adapté aux nouvelles réalités de la famille et du monde du travail.

Tout d'abord, afin de mieux situer le problème auquel nous faisons face et ses éventuelles solutions, laissez-moi vous décrire brièvement le système des garderies de l'Ontario et la situation dans laquelle il se trouve.

Au Canada, comme vous le savez, il existait avant la Deuxième Guerre mondiale très peu de mécanismes de garde d'enfants structurés. La première garderie ontarienne dont on ait gardé la trace a été créée en 1880 à Toronto. A l'époque, ces établissements étaient tenus à titre d'oeuvres de charité soit par des confessions religieuses pour les enfants de femmes pauvres, veuves ou abandonnées et obligées de travailler, soit par des femmes riches pour les enfants de leurs servantes.

Avec la grande demande de main-d'oeuvre des industries de guerre, les garderies ont "poussé comme des champignons" partout au pays. Le gouvernement fédéral a établi un plan de partage des frais pour ces centres, dont se sont prévalus l'Ontario et le Québec. En 1945, l'Ontario comptait 28 garderies qui s'occupaient de quelque 4 200 enfants de 2 à 14 ans.

A la fin de la guerre, le gouvernement fédéral a interrompu son appui et, de toutes parts, on s'est efforcé de ramener les travailleuses au foyer. En Ontario, cependant, le public s'est fortement opposé à la fermeture des garderies. Résultat : 16 centres pour enfants d'âge pré-scolaire sont restés ouverts.

De plus, le gouvernement provincial a adopté en 1946 la Loi sur les garderies. Ce texte comprenait deux dispositions particulièrement importantes : premièrement, toutes les garderies devaient être munies de permis et inspectées régulièrement et, deuxièmement, la moitié des frais de fonctionnement des garderies gérées ou appuyées financièrement par les municipalités allaient être absorbés par le gouvernement provincial.

En 1966, le gouvernement fédéral crée le Régime d'assistance publique du Canada, qui vise à réduire, éliminer et prévenir les causes et les effets de la pauvreté et la dépendance à l'égard de l'assistance publique. Comme vous le savez, par ce mécanisme, le fédéral assume la moitié des dépenses engagées par les gouvernements provinciaux et municipaux pour l'assistance publique et les services de bien-être social, dont les garderies. L'admissibilité des bénéficiaires est fondée sur la mesure de leurs besoins. Les garderies sont donc passées du rang d'oeuvre de charité destinée aux indigents à celui de service social pour personnes dans le besoin.

Depuis 1966, les politiques et pratiques concernant les garderies en Ontario ont toujours tenu compte des modalités du RAPC. Les deniers publics affectés aux garderies sont en effet largement réservés à la prestation de services aux enfants dont les parents peuvent prouver leurs besoins, du point de vue financier ou social.

Il existe maintenant, dans la province, quelque 1 900 garderies accréditées qui peuvent desservir, à temps plein ou partiel, environ 70 000 enfants. Mais le nombre d'enfants qui sont gardés dans le système "privé", c'est-à-dire par des voisins ou des parents, est encore plus grand. La demande en services de garderies continue pourtant de s'accroître.

Les faits : des nombres croissants de femmes font leur entrée sur le marché du travail et y restent. Pas moins de 43 p. 100 de la population active de l'Ontario est constituée de femmes, dont la majorité ont entre 25 et 44 ans, soit l'âge d'avoir des enfants. En fait, 72 % des femmes de ce groupe d'âge travaillent. En outre, depuis 1976, le nombre de familles monoparentales au Canada, dont la majorité ont pour chef une femme, a augmenté de 28 %. Aussi, en 1983 en Ontario, sur deux femmes ayant un enfant de moins de trois ans, une est sur le marché du travail rémunéré. Et on prévoit que ces tendances s'accentueront.

Le visage changeant de la population active et les nouveaux styles de vie des familles ont modifié considérablement les besoins en garderies. Cependant, le modèle et la capacité du système actuel n'ont pas évolué au même rythme; bon nombre d'usagers nous signalent des problèmes en ce qui concerne les places disponibles, les moyens qu'il faut avoir pour se payer des services de garde, la qualité des établissements et la coordination du système.

Examinons brièvement chacune de ces questions. D'abord la disponibilité. Les services reconnus de garderies, qu'il s'agisse de centres ou de garderies accréditées à domicile, sont en nombre limité. Les parents doivent se disputer âprement les quelques places disponibles, et les enfants sont souvent inscrits sur les listes d'attente de centres ou d'organismes avant même leur naissance. On estime à seulement 15 ou 20 p. 100 la proportion des enfants qui, n'étant pas gardés par un de leurs parents, sont dans une garderie accréditée. La grande majorité des enfants dont les parents travaillent sont gardés dans le privé. Il est toutefois difficile d'en arriver à un bon arrangement. Les amis ou parents qui pourraient accepter de rendre ce service sont parfois trop éloignés, et les autres femmes intéressées peuvent soit manquer de formation, soit être incapables d'assurer des services continus.

Jusqu'à récemment, on croyait que la pénurie de bons services de garderies ne touchait que les grandes régions urbaines. Toutefois, un rapport sur les femmes des régions rurales publié plus tôt ce mois-ci par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation démontre clairement que le manque de services de garde y sévit, là aussi.

Cette pénurie affecte les employés certes, mais aussi les employeurs. Ainsi, un absentéisme élevé et certaines difficultés à embaucher et à retenir des employées peuvent être attribuées, en partie du moins, au manque de garderies. Les possibilités d'emploi des femmes sont souvent fonction de leur accès à des garderies satisfaisantes. Résultat : elles préfèrent les postes à temps partiel, refusent les emplois qui supposent un roulement d'horaire et ne s'intéressent guère aux programmes de formation. Le stress que connaissent les femmes en quête de services de garde faciles d'accès et de qualité pour leurs enfants peut aussi nuire à leur productivité.

Deuxième problème : avoir les moyens de se payer une bonne garderie. Pendant la dernière décennie, les subventions en dollars versées aux familles ayant besoin d'une aide financière pour assumer leurs frais de garde ont considérablement augmenté. De 1979 à 1983, les dépenses moyennes annuelles de la province pour la garde d'enfants ont augmenté de 19,8 p. 100. La demande en places dans les garderies subventionnées continue cependant d'augmenter, et bon nombre de municipalités ont des listes d'attente continuellement renouvelées.

Le gouvernement de l'Ontario est fort conscient du problème et il a encore pris des mesures pour le résoudre. Le budget provincial déposé il y a quelques semaines prévoyait,

en effet, 4,8 millions de dollars supplémentaires pour la création de 1 500 nouvelles places à temps plein dans les garderies subventionnées.

Cependant, ce sont les familles autres que celles à faible revenu qui connaissent le plus de difficultés à assumer leurs frais de garde. Pour un bon nombre de celles qui sont à la limite de l'admissibilité aux subventions, les frais de garde d'enfants constituent un fardeau financier difficile à porter. Maintes familles à revenu moyen trouvent également très lourd de faire garder leurs enfants hors système. On estime qu'une famille avec un enfant en bas âge et un nouveau-né y consacre chaque année entre 9 000 et 12 000 $.

D'aucuns soutiennent que cette question des frais à assumer comporte deux volets. D'une part, les subventions provinciales sont administrées à l'heure actuelle par les municipalités et ne sont consenties qu'aux garderies accréditées. Il n'existe aucun mécanisme permettant d'élargir cet appui aux familles qui recourent à d'autres services "privés".

D'autre part, notre régime fiscal fédéral et provincial et les programmes de transferts fiscaux qui apportent une aide financière aux familles qui ont des enfants ne permettent pas une prise en compte équitable des frais de garde d'enfants et, dans bien des cas, profitent davantage aux familles aux revenus les plus élevés.

Permettez-moi de m'arrêter quelques instants là-dessus.

La déduction pour frais de garde d'enfants, en vigueur depuis 1971, permet au conjoint ayant le revenu net le plus bas de déduire les frais de garde sur sa déclaration d'impôt. Autrement dit, un parent peut déduire le montant qu'il paye en un an, jusqu'à concurrence de 2 000 $ par enfant de moins de 14 ans et de quatre enfants par famille.

Pourtant le coût réel des services de garde, comme je l'ai déjà dit, est de beaucoup supérieur à la déduction permise, bien que, et je salue en passant les efforts de M^me^ Erola dans ce sens, la déduction ait été doublée en 1983.

En outre, la personne qui se prévaut de la déduction doit fournir à l'appui le nom et le numéro d'assurance sociale de la gardienne s'il s'agit d'une personne qui travaille à son compte. Résultat : cette déduction est considérablement sous-utilisée. En 1980, on enregistrait un maigre taux d'utilisation de 25 p. 100.

En outre, étant donné qu'il s'agit d'une déduction et non d'un crédit, les personnes à revenu plus élevé sont favorisées. Il y aurait lieu, d'après moi, de rectifier ces dispositions de façon à soulager les parents et les pourvoyeurs de services de garde d'enfants.

Troisième et quatrième problèmes, enfin, la qualité et la coordination. La plupart des parents cherchent à faire garder leurs enfants pendant les heures normales de travail. Cependant, les parents qui travaillent par postes, qui veulent faire garder leurs enfants lors d'urgence ou lorsqu'il y a trop de travail à la ferme ne peuvent trouver de services fiables. Pis encore, beaucoup ne savent même pas où se renseigner sur les services de garde existants. Par la force des choses, ils font appel à différentes sources pour trouver des renseignements et recourent à une myriade de services, dont les écoles maternelles, les gardiennes à domicile et les programmes récréatifs, pour répondre à leurs besoins. Nous avons donc besoin d'un système complet et coordonné de services de garde de qualité.

Notre défi ici est d'élaborer des stratégies qui feront de notre système de garderies un outil mieux adapté aux changements qui se produisent dans la société.

Je considère que nous entrons dans une nouvelle ère en ce qui concerne la prestation et le financement de la garde d'enfants. La garde des enfants, en effet, n'est plus une question de bien-être social qui ne concerne que les indigents. C'est un dossier lié à l'emploi et à l'économie, qui intéresse tous les parents qui travaillent, quel que soit leur revenu. Faute de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la prestation de toute une gamme de services de garde à prix abordables, nous risquons de voir reculer la cause des femmes et de mettre en péril l'indépendance économique des familles.

Le gouvernement de l'Ontario a pris certaines mesures dans le cadre de l'action positive. En 1982, le ministère des Services sociaux et communautaires a lancé neuf projets appelés Employment Support Initiatives (ESI) partout dans la province pour aider les parents célibataires bénéficiant de l'aide sociale à atteindre à l'indépendance économique grâce à un programme structuré de perfectionnement des compétences et d'enseignement des techniques de recherche d'un emploi. Ces projets prévoient une aide financière pour les frais de garde d'enfants. De plus, des fonds sont consacrés à l'expansion des garderies subventionnées et au remboursement des parents qui préfèrent recourir aux services "privés". Les dispositions de l'ESI sont très souples et permettent aux municipalités d'adapter leurs interventions aux besoins de la collectivité et de prendre en compte les services existants.

Le Ministère examine à l'heure actuelle les résultats de ces projets-pilotes et, bien que le rapport final ne soit pas encore prêt, les données préliminaires sont très encourageantes. A la fin de 1983, plus de 3 000 bénéficiaires avaient participé activement aux neuf projets et conçu des plans personnels qui, s'ils se réalisent, peuvent se traduire à terme par un emploi à plein temps et l'autonomie financière. En dépit du taux de chômage actuel, quelque 500 personnes se sont trouvé des emplois à plein temps et 500 autres, à temps partiel.

Le succès qu'ont connu jusqu'à maintenant les projets de l'Employment Support Initiatives démontre sans équivoque que les parents célibataires préfèrent le travail à l'aide sociale et que les services de garde d'enfants doivent faire corps avec la formation et l'emploi.

Vu l'enthousiasme et la demande que ces projets ont suscités, le budget de la province pour 1984 prévoit 120 millions de dollars supplémentaires pour l'élargissement des programmes, et 1,2 million de plus sera consacré aux services de soutien nécessaires, comme la garde d'enfants.

Le ministère des Services sociaux et communautaires travaille depuis 1981 à d'autres initiatives liées à la garde d'enfants dans un certain nombre de domaines qui font problème. Ainsi, il appuie financièrement une variété de projets d'initiatives locales visant à améliorer la qualité des services de garde "privés" et à permettre aux parents de mieux contrôler les services qu'ils reçoivent. Ces projets comprennent des réseaux d'information et d'aiguillage, des ateliers, des haltes-accueil et des services de prêt de jouets. Un grand nombre de ces projets ont connu un vif succès et constituent maintenant des programmes permanents.

En outre, lundi dernier, mon collègue, le ministre des Services sociaux et communautaires, a annoncé tout un train de mesures tendant à rehausser le système de garderies de l'Ontario. Entre autres améliorations, la Province projette de mettre sur pied une série de centres en milieu rural afin d'apporter aide et information aux parents et aux personnes qui dispensent des services privés. De plus, nous fournirons un soutien pour la création de sept garderies en milieu de travail dans certaines régions de l'Ontario.

Ces initiatives prises par le gouvernement de l'Ontario marquent le début d'un changement d'orientation. Je crois cependant que l'amélioration et le maintien de ces initiatives ne sauront à eux seuls régler tous les problèmes fondamentaux que j'ai énumérés il y a quelques instants. Il nous faut, selon moi, revoir nos attitudes au sujet de la garde d'enfants et penser à la part que le grand public pourrait prendre pour aider les familles si nous voulons réellement nous attaquer aux problèmes qu'affrontent aujourd'hui les parents sur le marché du travail.

En ma qualité de ministre responsable de la Condition féminine, je suis très conscient que l'un des facteurs qui rend difficile la résolution des problèmes liés à la garde d'enfants est cette opinion par trop répandue selon laquelle les garderies nuisent à la vie de famille en encourageant les femmes à travailler à l'extérieur.

Premièrement, rien n'annonce un changement dans l'actuelle tendance à l'augmentation des familles dont les deux conjoints travaillent et des familles monoparentales.

Deuxièmement, nous savons tous que le rôle traditionnel de la femme dans l'éducation des enfants peut s'expliquer par le fait que les femmes n'ont pas bénéficié des mêmes possibilités que les hommes de participer pleinement à la vie économique et politique de notre société. Vous ne me contredirez sûrement pas si j'affirme que l'égalité des chances pour la femme n'est pas ici une question à négocier, mais bien un droit.

Et, troisièmement, des recherches indiquent que des services de garde de bonne qualité ne nuisent pas à l'enfant, ni à la famille. Par contre, des soins inadéquats peuvent compromettre l'avenir de nos enfants.

La stabilité et l'avenir de notre société est fonction de familles fortes et autonomes. Les politiques du gouvernement, celles sur les garderies notamment, doivent appuyer au maximum les parents qui travaillent et aplanir le conflit entre le travail et la famille.

J'aimerais parler un moment des orientations que nous pourrions prendre dans trois domaines précis. Premièrement, il nous faut nous attarder à la disponibilité des services de garde de qualité. Il importe de trouver de nouvelles façons d'améliorer et d'élargir les services existants. Or, des salaires adéquats pour les employés des garderies

sont l'une des premières conditions de la stabilité et de la qualité des programmes. De plus, il y a lieu d'entreprendre une collaboration nouvelle avec les secteurs volontaire et privé pour répondre aux nombreux besoins des parents sur le marché du travail. Il faut inviter les employeurs à unir leurs efforts à ceux du gouvernement pour offrir des services d'aide aux familles.

Une nouvelle association entre les secteurs public et privé peut profiter tant au monde des affaires qu'au gouvernement par le biais d'un taux absentéisme moindre, de mouvements de personnel réduits, d'une plus grande productivité et d'une meilleure image de marque.

La société Control Data, de Minneapolis, a constaté une diminution de 21,4 p. 100 du taux d'absentéisme après qu'elle eut créé une garderie en milieu de travail. Le taux de roulement chez les femmes est passé de 5,57 p. 100 à 1,7 p. 100. Ces statistiques seraient pratiquement les mêmes dans un contexte canadien.

Un certain nombre d'employeurs privés canadiens offrent déjà une garderie en milieu de travail pour leurs employés. La Manulife Company de Toronto a été parmi les premières à le faire, et plusieurs hôpitaux de la province offrent ce service dont les travailleurs par postes peuvent également se prévaloir.

Le gouvernement de l'Ontario a lui-même établi des garderies pour ses employés dans quatre édifices dans la province. En outre, depuis 1976, des services de consultation et d'aiguillage dans ce domaine sont offerts aux employés de Queen's Park et des zones adjacentes.

Une quantité suffisante de services de garde d'enfants, que ce soit une garderie accréditée, privée ou en milieu de travail, est d'une importance capitale. Il ne faut pas planifier ces services en s'inspirant des modèles traditionnels. Éducateurs, employeurs, organismes de planification locaux et pouvoirs publics, tous nous devons faire le tour des possibilités; programmes de formation, subventions et encouragements, règlements de zonage ou garderies en milieu de travail, afin d'améliorer les services dispensés aux familles dont les parents travaillent.

Deuxièmement, il faut chercher des mécanismes pour coordonner toute une gamme de services de garde d'enfants dans les collectivités. J'aimerais que des mesures soient prises pour accroître et relier les services existants sur le Neighbourhood Hub Model. Selon ce modèle, un service précis d'une localité, comme une garderie, une école ou une agence de services sociaux, fournirait des renseignements et des services d'aiguillage aux parents et aux pourvoyeurs. De plus, les gardiens et les parents pourraient assister à cet endroit à des ateliers sur la nutrition, les problèmes de santé et les compétences parentales.

Rien n'empêche ce projet de devenir réalité. Avec les programmes existants dans les localités comme le Day Care Connection, dans la région métropolitaine de Toronto, lequel est déjà doté d'un bon nombre de composantes, il serait possible de mettre en place un système complet et coordonné.

En outre, les besoins spéciaux en services de garde d'enfants que connaissent les familles des régions rurales et les immigrants devront recevoir une attention particulière. Il y a lieu de mettre en place différentes façons d'offrir de tels services à ces familles.

Finalement, le troisième domaine pour lequel il faut trouver des solutions spéciales est celui du financement. Il importe d'élaborer des mesures pour augmenter le partage des frais en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

Il conviendrait de plus d'examiner avec attention l'impact de notre régime fiscal et des paiements de transferts pour les familles ayant des enfants. Les régimes fiscaux fédéral et provincial et les paiements de transferts qui apportent un revenu de soutien aux familles qui ont des enfants, depuis 1917, constituent, passez-moi le mot, une véritable "salade". Tout cet "attirail" de programmes, dont les allocations familiales, le crédit d'impôt-enfant, l'exemption d'impôt pour enfant entièrement à charge, la déduction pour frais de garde d'enfants et l'exemption de marié(e), entraîne nombre d'injustices. Permettez-moi

de proposer que nous visions un régime fiscal et de paiements de transferts qui, à tout le moins, n'ait pas d'impact sur la composition et le choix de vie des familles et qui aide, d'une façon juste et raisonnable, les parents à assumer leurs frais de garde. En outre, il y aurait lieu d'envisager le recours à des encouragements fiscaux pour inciter les employeurs à faire leur part en ce qui concerne la garde des enfants.

Il nous faut procéder à un examen critique de toutes les politiques et pratiques visant à appuyer les parents dans l'éducation de leurs enfants. Comme il a été annoncé dans le discours du Trône, le gouvernement de l'Ontario entreprend une vaste étude sur les services de garde d'enfants dispensés dans la province. Les ministères dont les politiques et pratiques peuvent avoir un effet sur l'offre et la demande en ce qui concerne la garde d'enfants travailleront avec la Direction générale de la condition féminine et le ministère des Services sociaux et communautaires à trouver des solutions pour l'avenir. Les ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, de la Citoyenneté et de la Culture, de l'Industrie et du Commerce, du Travail, de l'Education et des Services gouvernementaux participeront à l'étude. Nous disposons maintenant d'un bon nombre de rapports sur les domaines qui font problème et où le gouvernement a un rôle particulier à jouer dans l'examen des services de garde d'enfants. L'accent sera mis sur l'action et la prise de mesures concrètes par le gouvernement et les nombreux partenaires sociaux du secteur privé pour régler ce problème sociétal.

De plus, l'Ontario demandera au gouvernement fédéral d'envisager l'adoption de lois et de mécanismes de financement adéquats pour appuyer un système de garderies qui réponde aux besoins de tous les parents qui travaillent.

J'aimerais terminer en vous soumettant une proposition à vous, chers collègues ministres responsables de la Condition féminine.

1) Etant donné les résultats impressionnants obtenus grâce au regroupement de tous les niveaux de compétence en ce qui concerne les problèmes de la violence dans la famille, je propose qu'un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les garderies soit créé immédiatement et chargé d'élaborer des initiatives et des propositions en ce qui a trait aux trois domaines précis dont j'ai parlé précédemment, et qu'il fasse rapport à notre Conférence des ministres prévue pour 1985.

2) Je propose également que chaque gouvernement demande à son ministre des Finances d'examiner la question du financement des garderies et de la politique fiscale relative à la garde d'enfants dans le cadre des trois domaines précités.

3) Je propose finalement que chaque niveau de compétence recherche la collaboration d'autres partenaires comme le monde des affaires, les syndicats et le secteur

volontaire pour trouver des moyens de bien s'occuper de nos enfants et de venir en aide aux parents qui travaillent.